

Suite à une nouvelle composition du syndicat de placement pour l'introduction en bourse de la société HYPER S.A, le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) a accordé un visa rectificatif en date du 13 juin 2008 à la note d'information relative à ladite opération intégrant les modifications apportées. Les seules modifications apportées à la note d'information sont en pages 18, 28, 30 et 31 et portent sur la sortie de BMCE Bank et BMCE Capital Bourse et l'entrée de Crédit du Maroc et Crédit du Maroc Capital au sein du syndicat de placement.

Pour rappel, les actions LABEL VIE seront cotées au 1^{er} compartiment de la Bourse des Valeurs de Casablanca. L'admission des actions aux négociations sur ce marché s'effectuera par la procédure d'Offre à Prix Ouvert.

Les principales caractéristiques de l'opération sont les suivantes :

- Nombre de titres offerts : 458 150 actions
- Prix de l'action : Entre 995 et 1 144 Dhs
- Montant de l'opération : Entre 455,8 Mdhs et 524,1 Mdhs
- Période de souscription : du 16 au 20 juin 2008 inclus (clôture anticipée possible à partir du 17 juin 2008)
- Syndicat de placement : BMCI, BMCI BOURSE, BCP, Crédit du Maroc Capital, Crédit du Maroc, ARTBOURSE, SAFABOURSE.

La note d'information actualisée visée par le CDVM doit être :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- Tenue à tout moment dans les lieux suivants :
 - HYPER S.A : Angle Av Mehdi Ben Barka et Av Annakhil, Espace les Lauriers, Hay Riad, Rabat ;
 - BMCI FINANCE : 26, Place des Nations Unies, Casablanca.

- Disponible auprès des points de collecte du réseau de placement ;
- Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse des Valeurs ;
-

Par ailleurs, elle est disponible sur le site du CDVM : www.cdvm.gov.ma

Contact CDVM:

Tél.: 037 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/024/2008

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières